L'ÉTIQUETTE ÉNERGÉTIQUE DES PRODUITS ÉLECTROMÉNAGERS

Pour préparer leurs achats, les consommateurs doivent avoir accès à une information fiable et détaillée sur les performances énergétiques des produits électriques.
L'AFOC vous aide à déchiffrer les symboles présents sur une étiquette énergétique et vous conseille sur les bons réflexes à avoir lors de l'acquisition d'un appareil électrique.

Une aide à l'achat

En apportant une information sur la consommation énergétique des appareils, cette étiquette permet aux consommateurs d'orienter leur décision d'achat vers un produit consommant moins d'énergie pendant son utilisation. Ainsi, l'étiquetage énergétique est profitable pour l'environnement comme pour le budget des consommateurs.

Plusieurs catégories d'appareils ménagers sont soumises à l'obligation d'étiquetage énergétique, notamment : appareil de réfrigération, aspirateur, climatiseur, four et hotte, lampe et luminaire, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge ou téléviseur.
Cet étiquetage, quelle que soit la catégorie de produit, doit comporter outre le nom du fournisseur ou la marque du produit et la référence du modèle établie par le fournisseur, la classe d'efficacité énergétique et la consommation d'énergie annuelle.

En fonction de la catégorie du produit, des informations complémentaires doivent figurer sur l'étiquette : consommation annuelle d'eau (lave-linge, lave-vaisselle), émissions acoustiques (appareil de réfrigération, lave-linge), émissions de poussière, performances de nettoyage (aspirateur), diagonale de l'écran (téléviseur).

Une classification selon la performance énergétique

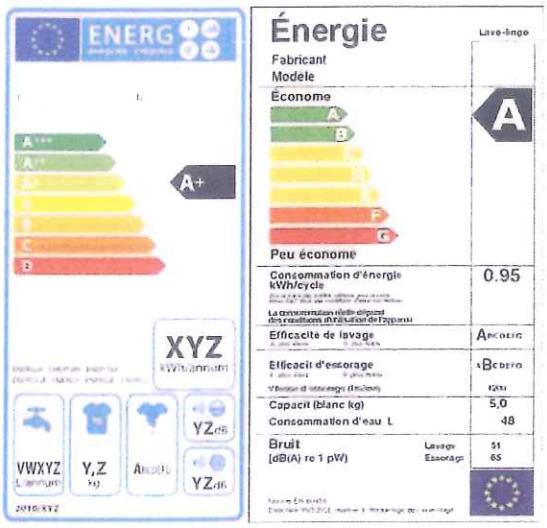

Une échelle de couleurs (de vert foncé à rouge) et une classification (A+++ à G) apposées sur l'étiquette offrent aux consommateurs la possibilité de comparer les performances notamment énergétiques des produits et facilitent ainsi leurs choix.

Particulièrement pour les produits énergivores (appareil de réfrigération ou sèche-linge) qui sont utilisés en permanence ou très fréquemment, si le prix d'achat reste un critère de choix essentiel, la performance énergétique doit également être prise en compte.

Par exemple, un sèche-linge classé A++ consomme 50 % d'électricité de moins qu'un appareil classé A+ - Source : Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME– Comprendre la règlementation - Achats – pour bien choisir, les étiquettes environnementales-Septembre 2015). Un produit plus cher à l'achat peut se révéler plus économique lors de son utilisation qu'un appareil au prix moins élevé et moins bien classé.